



PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-ST-FRANÇOIS

AVIS PUBLIC

EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ, PAR LE SOUSSIGNÉ ;

QU'il y aura session régulière du Conseil municipal le lundi 08 février 2022 à 19h30 en visioconférence ;

QUE, lors de cette session, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante et entendra toutes personnes désireuses d'apporter des commentaires aidant à la décision de celui-ci :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE :

Désignation de l'immeuble :

Lot 4 793 264 Chemin des Érables, Zone H-35

Nature et effet :

- Permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée d'une hauteur 11,6 mètres alors que la norme de hauteur maximale applicable via l'article 6.2 du règlement de zonage #603 pour la zone H-35 est de 9 mètres

Donné à Petite-Rivière-St-François ce 26^{ème} jour de janvier 2021

Stéphane Simard, d.g. & greff. -très.